

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 9 avril 2026

Séance du jeudi 9 avril 2026 21:00 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Daniel LABURTHER, Michelle LAPORTE , Jérôme BUFFAUMENE , Béatrice BEYRIS, Dominique AUBY, Coralie DULHOSTE, Jérôme CONTRE, Jérôme JAMMOT, Joël NISSEFORT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Marie-Line GUEZENNEC, Marion TARBE

Président de séance : Daniel LABURTHER

Secrétaire de séance : Béatrice BEYRIS

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente	
2	Vote des taux de fiscalité	
3	Vote des subventions	
4	Préparation Budget Primitif 2026	
5	Montant des loyers non conventionnés de l'ancienne école	
6	Questions diverses	

D202611-Vote des taux de fiscalité

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2026 comme suit :

- TFB : 43,61 %
- TFNB : 42,13 %
- THRS : 14,49 %
- CFE : 27,95

Commune de Mauléon-d'Armagnac



Publié le : 08/07/2026 09:47 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/mauleon-darmagnac/documents_administratifs/70490

D202612-Vote des subventions

65568	Participation 2026	Association des Maires du Gers	200,00
65568	Participation 2026	SYND TERRITOIRE ENERGIES AUCH	50,00
6558	Participation 2026	COMMUNE DE CAZAUBON	6 300,00
6558	Participation 2026	COMMUNE DE VILLENEUVE	2 706,00
6558	Participation 2026	COMMUNE ESTANG	18 000,00
6558	Participation 2026	SDIS 32	
6558	Participation 2026	SYND SCOL BAS ARMAGNAC	
657363	Subvention 2026	CCAS Mauléon d'Armagnac	500,00
65748	Subvention 2026	A.P.E.Ecoles Primaire	
65748	Subvention 2026	Amicale des sapeurs Pompiers	1000,00
65748	Subvention 2026	Assoc Les Amis du Patrimoine	400,00
65748	Subvention 2026	Assoc Sportive Lycée NOGARO	100,00
65748	Subvention 2026	CLARI MAGNAC	0,00
65748	Subvention 2026	Club Pongiste du Bas Armagnac	400,00
65748	Subvention 2026	Collège Jean Rostand	105,00
65748	Subvention 2026	Collège LAC DE L UBY	
65748	Subvention 2026	Comité des Fêtes Mauléon	1000,00
65748	Subvention 2026	DIANE MAULEONAISE	1000,00
65748	Subvention 2026	ESTANG Tennis Club	300,00
65748	Subvention 2026	FNACA CAZAUBON	100,00
65748	Subvention 2026	Foyer Rural Mauleon	1250,00
65748	Subvention 2026	OCCE Ecole Elémentaire Cazaubon	400,00
65748	Subvention 2026	OCCE Ecole Maternelle Cazaubon	175,00
65748	Subvention 2026	OCCE Ecole Primaire Estang	200,00
65748	Subvention 2026	PANJAS Athlétic Club	200,00
65748	Subvention 2026	Premières Notes Musique Estang	400,00
65748	Subvention 2026	R.B.A.F.C.F	200,00
65748	Subvention 2026	Sté Pêche Estang	150,00
65748	Subvention 2026	Sté Pêche Monguilhem	150,00
65748	Subvention 2026	OCCE Ecole Elémentaire Villeneuve	200,00
65748	Subvention 2026	Assoc MA BOULE MAULEONAISE	270,00
65748	Subvention 2026	Assoc LA GAULE MAULEONAISE	250,00

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

D202613-Montant des loyers non conventionnés de l'ancienne école

Le conseil municipal doit décider des montants des loyers des appartements de l'ancienne école (T2 et T3).

Après discussion, le conseil municipal décide des montants suivants :

T2 = 360,00

T3 = 460,00

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité



Questions diverses

- CCGA : Changement de Président
A été élue Mme Isabelle TINTANE et a constitué son équipe :

1er Vice -Président-Economie : Mr Bruno TOUYAROU
2ème Vice-Président-Voirie : Mr Gérard GOURGUES
3ème Vice-Président-Communication : Mr Franck BARSACQ
4ème Vice-Présidents-Enfance-Jeunesse : Mme Perrine MERLE-MARFAING
5ème Vice-Président-CIAS : Mr Claude VETTOR
6ème Vice-Président-Environnement Agriculture : Mr Jean-Philippe GIRY
7ème Vice-Président-Finances : Mr Didier EXPERT

- Volet roulant de la salle des fêtes :
Store DUBLANC = 1 341,42 € TTC
CMCA = 1 932,00 € TTC

Le conseil municipal valide le devis des Stores DUBLANC à 1 341,42 € TT

Le Secrétaire de séance,
Béatrice BEYRIS



Fait à Mauléon-d'Armagnac,
Le 10/04/2026 ,
Le Maire





Publié le : 08/07/2026 09:47 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/mauleon-darmagnac/documents_administratifs/70490